

# COMMUNE DE LANDEHEN

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 DECEMBRE 2020

### COMPTE-RENDU

- **Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le conseil a adopté ce règlement.

- **Voirie 2021**

Le Conseil a décidé de réaliser un programme de voirie 2021 sur les voies communales VC 105 de la Ville Commault (section Cabra), VC 206 du Four Juhel, VC 202 de la Lande Moy en tranche conditionnelle. Il a autorisé le Maire à engager la procédure de passation du marché public. En amont, le Céréma (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est mandaté pour une inspection détaillée du Pont de Cabra.

- **Eaux pluviales à la Ville Méen**

Le conseil a décidé la réalisation des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales à la Ville Méen. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SETAP, moins disante pour un montant de 8914.00 euros HT.

- **Programme Sécurité et accessibilité :**

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la Société MDO, moins disante, pour un montant de 632.50 € HT pour la mise en place de résine ocre gravillonnée :

- à la sortie des écluses rue de Bon Abri et rue de la Fontaine
- au carrefour de la rue de Saint-Glen et de la rue de la Ville Commault.

Le conseil Municipal a décidé de rencontrer les riverains de la rue des « Dames » pour un échange sur la sécurité dans cette rue.

- **Plan de relance du Département – 2<sup>ème</sup> appel à candidature : projet multisports (citystade)**

Le cahier des charges du second appel à projets du Plan de relance du Département ciblant les quatre axes suivants:

- la transition énergétique des bâtiments communaux
- l'optimisation environnementale du territoire communal
- le développement de l'économie circulaire
- les équipements pour la pratique sportive,

Afin de développer les sports et loisirs de plein air sur la commune, le Conseil a décidé de présenter le projet de terrain multisports (citystade) pour un montant estimatif de 49 000 € HT. L'opération n'atteignant pas 50 000 € HT, le soutien financier du Département est sollicité à hauteur de 80 %.

- **Urbanisme :**

- Le Conseil Municipal, après exposé des constats et des actions possibles permettant l'urbanisation de la Commune, a décidé de solliciter le concours de l'EPF

# COMMUNE DE LANDEHEN

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 DECEMBRE 2020

---

(Etablissement Public Foncier De Bretagne), spécialisé dans l'action foncière au service des projets communaux.

- Participation financière : Le conseil a décidé de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial dans le cadre de l'urbanisation d'une parcelle de la Commune.

- **Travaux espaces verts – programme de plantations et d'aménagement de terrains**

Dans un souci de réduire l'entretien des espaces publics, redonner de la vie au sol de certains espaces plantés et de redonner de la perméabilité au sol, le conseil a adopté la première tranche du programme de plantations pour un montant estimatif de 6216.23 € HT. Ce programme concerne l'arrachage de différentes haies, l'aménagement de talus, la mise en place de plantes vivaces, du fleurissement pied de mur, l'acquisition de pots décoratifs.

- **Bibliothèque - désherbage**

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon certains critères. Le conseil a défini les modalités d'élimination des livres en fonction de leur état : vente au tarif de 0,50 € à 1€, cession à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ou détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

- **Affaires communautaires - Gestion des milieux aquatiques**

Dans le cadre de compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer a pour rôle de préserver et restaurer les milieux aquatiques (continuités écologiques, morphologie des cours d'eau, protection des zones humides) en garantissant leur « bonne santé ». Le Conseil Municipal a approuvé l'organisation d'une réunion avec les habitants du secteur de Mauny en présence de la technicienne Milieux Aquatiques de Lamballe Terre et Mer du Président de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) de Lamballe.

- **Achats auprès d'ateliers protégés :**

La commune comptant 8 salariés, n'est pas soumise à l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap. Cependant, le Conseil Municipal a décidé de contribuer au travail des personnes en situation de handicap par l'achat de fournitures de bureau ou d'entretien, pour un montant annuel maximum de 500 € auprès d'ateliers protégés.

- **Vœux 2021.**

Compte-tenu de la situation sanitaire, le conseil Municipal a acté que les vœux ne pourront pas avoir lieu sous leur forme traditionnelle (absence de cérémonie à la salle des fêtes). Soucieux du lien à la population, le conseil Municipal réfléchit à mettre un accent particulier sur la communication propre aux vœux de 2021.

Affiché le 11 décembre 2020

Nathalie TRAVERT LE ROUX, MAIRE